

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

A PARIS : AGENCE HAVAS

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

UN AN, 18 fr. 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs et de nos abonnés à qui leur journal parvient irrégulièrement ou en retard par la faute de l'expéditeur, des marchands ou de la poste, de vouloir bien nous en prévenir aussitôt.

AUJOURD'HUI :

A LA CHAMBRE. — La grève des mineurs. LA GRÈVE DES MINEURS LA SEMAINE MÉDICALE.

UN TÉMOIN

Ce témoin, c'est le maréchal de Moltke, témoin involontaire et inconscient de la grandeur des efforts accomplis en 1870 par la France, témoin de l'étonnement et de l'admiration qu'inspirait aux allemands, en dépit d'eux-mêmes, la résistance des armées improvisées par Gambetta et M. de Freycinet.

Le quatrième volume des Mémoires du maréchal, qui vient de paraître, contient des lettres écrites au jour le jour pendant la guerre par M. de Moltke.

Le Temps, qui a publié des extraits de ces lettres, dit avec raison qu'au milieu des sarcasmes adressés au gouvernement de la Défense, elles contiennent des aveux que feront bien de méditer « tous ceux qui doutent encore de l'intérêt supérieur et de la possibilité qu'il y avait, en 1871, de poursuivre la guerre ».

Jusqu'à la dernière minute et même après l'armistice, de Moltke a craint que tout ne fût remis en question.

De Moltke n'a d'abord que dédaigné et mépris pour ce gouvernement d'avocats qui, après la défaite des armées régulières, se permettent d'appeler le pays à la résistance, qui ne veulent pas prendre leur part de l'invasion, qui pensent qu'une nation comme la France n'est jamais définitivement vaincue.

Paris est résolu à tenir jusqu'à sa dernière bouchée de pain ! Quoi, en province, un avocat et un ingénieur osent créer des armées nouvelles et les lancer contre l'envahisseur ! M. de Moltke n'en revient pas, comme sa surprise est au comble quand des villes ouvertes, telles que Châteaudun, ont l'impertinence de se défendre !

Mais peu à peu on sent l'inquiétude qui le prend, on sent qu'il se demande comment tout cela finira. Ecoutez-le à la date du 23 novembre : « Il faut reconstruire la force d'endurance et l'obstination de ces Français. Toute l'armée française est prisonnière en Allemagne et il y a aujourd'hui plus de belligérants en armes contre nous qu'au début de la campagne ! La Belgique, l'Angleterre, l'Amérique livrent des armes sans relâche. S'il arrivait demain un million de fusils, nous aurions en quelques jours devant nous un million de Français de plus. Le terrorisme des avocats appelle sous les drapeaux tout ce qui a moins de quarante-six ans. Famille, foyer, pays natal, il faut tout quitter... Espérons que nous verrons bientôt la fin de toutes ces calamités. Les nouvelles du foyer sont un rayon de soleil dans la tourmente et l'amié où nous vivons ».

Anxiété ! le mot y est. Je citais dernièrement une lettre de Garibaldi écrivait à Gambetta dans le courant de janvier : « Tenez bon, mon lieutenant, tenez bon ! L'important est de durer, c'est au printemps que commencera la vraie guerre. » Hélas ! oui, il

n'était besoin que de durer. On a plaignant ces jours-ci M. Lafargue disant : « En 1871, j'ai demandé la continuation de la guerre. C'est que j'avais des renseignements d'Allemagne, parfaitement certains, et qui établissaient l'impossibilité pour les Allemands de continuer la guerre un mois de plus. » Un mois, c'était évidemment beaucoup dire et exagérer, mais, dans leur ensemble, les renseignements donnés par M. Lafargue, et qu'il tenait de source sûre, étaient confirmés par ceux que Gambetta recevait d'autre part. Il régnait en Allemagne un profond sentiment de lassitude et d'irritation.

Nous avons encore pour témoin M. de Moltke. Après l'armistice il écrit : « Toutes les armées françaises étant battues et un tiers du territoire occupé par nous, on pourrait peut-être attendre de ces gens quelque docilité à subir l'inévitable et à ne pas s'obstiner sans espoir. Mais les Français sont à ce point esclaves de la phrase qu'il ne faut compter sur rien. Déjà un manifeste de Gambetta réédite son vieux refrain contre les barbares et pêche la guerre à outrance. Aussi devons-nous nous tenir prêts à reprendre la guerre et, dans ce cas, le mécontentement déjà grand chez nous deviendra terrible ».

L'aveu est complet. C'est Gambetta, le fou furieux, qui était le sage ! Ah ! si le gouvernement de Paris, si Trochu avaient eu conscience de ce qu'ils pouvaient !

RANC.

LA POLITIQUE

Il est facile de s'expliquer l'acharnement de ceux qui ne veulent pas que M. Lafargue soit Français. S'il n'est pas Français, disent-ils, on diront-ils, il n'avait pas le droit de se présenter, tous les bulletins portant son nom demeurent nuls et... sans nouvelle élection — son concurrent ministériel devient l'élu de la circonscription.

Il y a peut-être des gens pour trouver habiles de telles façons de jouer avec le texte de loi et avec la souveraineté nationale. Pour ma part, j'en suis bien fâché, mais j'estime qu'au temps de l'Empire et de ses élections on n'était pas plus tartufe, — pas plus jésuite.

Comment, il y a, sur quarante mille électeurs, vingt-cinq mille qui ont porté M. Lafargue, d'abord parce qu'ils voulaient le porter, et ensuite parce qu'ils ne voulaient pas que son concurrent fût leur député ; — or, sous prétexte que leur candidat ne présenterait pas un acte d'état-civil qu'on n'avait jamais songé à lui demander, on va tenir pour nulles et non avenues les voix de ces vingt-cinq mille électeurs qui, incontestablement, représentent la majorité, qui, incontestablement, ont cru voter pour un candidat éligible, qui, incontestablement, ne veulent pas de M. Depasse ; — et c'est ce dernier qui, au mépris de cette majorité, au mépris de cette bonne foi, serait élu d'ores et déjà ? — Ma foi, si on cherche, dès ce moment, un excellent moyen de déconsidérer le suffrage universel et surtout de montrer la façon étrange dont la République le respecte, — j'avoue qu'on ne pourrait pas mieux trouver.

C'est une raison de plus, d'ailleurs, pour persister dans mon opinion que ce débat sur la nationalité d'un homme — dont on ne discute ici ni le mérite, ni le caractère, — mais qui est, c'est évident, Français par la race, sinon par les papiers, ce débat est une sottise et ceux qui l'ont engagé, des myopes à courte vue — et à courte logique.

Que résultera-t-il de ce tapage ? Si M. Lafargue est invalidé, je défie qu'on ose déclarer son concurrent élu. Ce serait une telle monstruosité, un tel abus de texte et de pouvoir que, pour l'honneur de la raison, j'espère bien qu'on ne trouverait pas dans le

Parlement français une majorité pour imposer cette solution césarienne.

Alors, ce sera une nouvelle élection, une nouvelle agitation socialiste et, comme le dit avec tant de raison notre collaborateur, M. Ranc, l'arrivée de M. Culiné à la place de M. Lafargue. Vraiment, c'est le cas de dire que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Si M. Lafargue est validé, comme c'est probable, ce sera — après l'acharnement qu'on y a mis, une nouvelle preuve de l'intolérance et de l'exclusivisme de ceux à qui on reproche tant de dire : « la République, c'est nous et nos amis ».

Ah ! il y a assez longtemps que nous nous apercevons des allures autoritaires que prend le régime qui est, par essence, celui de la liberté. — Il était bien inutile de nous en donner une preuve nouvelle.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 19 novembre.

A L'ÉLYSÉE

Le président de la République a reçu, hier matin, M. Veil, trésorier général à Belfort ; les généraux Budde et Caillot ; M. de Crise-noy, ancien conseiller d'Etat ; le commandant Coanda, aide de camp du prince héritier de Roumanie ; M. Cheneau, ancien député ; M. Barhaut, député, et M. Dumoulin, membre de la chambre de commerce de Nantes.

Rappelons à ce propos que ce soir a lieu à l'Élysée la fête musicale offerte par le président de la République et M<sup>me</sup> Carnot aux membres du Parlement et à leurs familles.

MORT D'UN ANCIEN DÉPUTÉ

M. Charles Boulart, ancien député des Landes à l'Assemblée nationale, président du comité royaliste de ce département, est décédé, hier, à Linxé. Il était âgé de soixante et un ans.

M. GLADSTONE A BIARRITZ

M. Gladstone aurait renoncé, dit-on, au projet de se rendre à Venise. Le célèbre homme d'Etat se rendrait à Biarritz avec sa femme et sa fille, et il y consacrerait ses loisirs à mettre la dernière main à son grand ouvrage sur l'abbé Dollinger.

PRETENDUS EMPRIÈMENTS FRANÇAIS

La chambre de commerce de Liverpool a décidé d'envoyer une pétition et une délégation à lord Salisbury pour le prier de sauvegarder la colonie Sierra-Leone contre les empiètements français, préjudiciables au commerce britannique.

LE COMITÉ DES CHEMINS DE FER

On annonce que le ministre des travaux publics vient d'établir le rapport qu'il doit soumettre à l'approbation de M. le président de la République pour la réforme du comité consultatif des chemins de fer.

NOUVELLES MILITAIRES

Le général Gras. — A la demande du général Junot, commandant le 6<sup>e</sup> corps, le général Gras va, à Châlons, succéder au général de Grandchamps, admis au cadre de réserve.

La 6<sup>e</sup> brigade d'artillerie est de beaucoup le plus important de tous les commandements d'artillerie. Son titulaire dirige 70 batteries à cheval, montées et de forteresse ; il assure la répartition et l'entretien d'un immense outillage nécessaire à la défense des ouvrages de la frontière ou à l'approvisionnement des armées.

C'est sous les ordres directs de M. le général Gras que s'exécutera au printemps le dédoublement de l'artillerie du 6<sup>e</sup> corps.

M. le colonel Langlois, directeur de la manufacture d'armes de Châtelleraul, prend le titre d'inspecteur permanent de la fabrication des armes de guerre. C'est cette fonction qu'exerçait depuis de longues années le général Gras, et qui lui a permis d'imprimer une impulsion uniforme à toutes les manufactures.

Le Brevet d'Etat-Major. — M. de Freycinet a désigné les généraux qui sont chargés de délivrer directement le brevet d'état-major aux officiers n'ayant pas pu suivre les cours de l'École supérieure de guerre. Le jury qui est formé reçoit la mission de faire subir des épreuves très sérieuses en tactique d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie ; en géographie, transports par chemins de fer, service d'état-major et langue allemande.

Les généraux de division Pesme, de Verdère, Beauclercq et de France ; les généraux de brigade Madrolle, Rapp, de Sesmaisons, Coronat, Zédé, Quinivet, Barbe, Collet-Meyret et Guioth ; l'intendant militaire Raizon composent cette importante commission. Elle sera secondée du 23 au 30 novembre par les différents professeurs de l'École de guerre.

Beaucoup d'officiers d'avenir recherchent le brevet d'état-major comme une sanction à leurs aptitudes militaires.

Les Chasseurs. — On dément au ministère de la guerre, la permutation projetée pour le printemps entre le 6<sup>e</sup> chasseurs à Saint-Mihiel et le 12<sup>e</sup> chasseurs à Rouen.

Il n'est pas davantage question de déplacer le 1<sup>er</sup> chasseurs, les turpitudes contre le 2<sup>e</sup> ne peuvent attendre ni la considération ni l'esprit militaire d'un de nos meilleurs régiments de cavalerie. L'incident de Châlons relève exclusivement de la juridiction des conseils d'enquête pour les deux officiers qui vont être mis en réforme. Les compagnies de discipline recevront au sortir de prison la demi-douzaine de maréchaux des logis compromis.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 19 novembre. Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet, au ministère de la guerre, sous la présidence de M. de Freycinet ; ils se sont entretenus des grèves du Pas-de-Calais.

Il résulte des rapports reçus ce matin aux ministères de l'intérieur et des travaux publics, que, sauf quelques bagarres sans importance entre mineurs, l'ordre n'a pas été troublé.

M. Yves Guyot a fait savoir que M. Basly devait interpellé aujourd'hui la Chambre à propos de ces grèves. M. Yves Guyot a fait également connaître qu'il serait entendu demain par la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet relatif à la caisse des retraites des ouvriers mineurs.

Le ministre insistera pour que le rapport sur ce projet soit déposé à bref délai. Enfin, M. Constans, ministre de l'intérieur, a annoncé que la commission du budget avait décidé de l'entendre cette après-midi sur la proposition tendant à allouer un crédit de 50,000 fr. au syndicat des ouvriers mineurs de Montheux (Loire).

Autour du Parlement

Paris, 19 novembre.

La Mine aux Mineurs

La commission du budget a voté un secours de 50,000 fr. en faveur des mineurs de Montheux.

Les Emprunts des Communes

Un certain nombre de députés, tant de droite que de gauche, ayant exercé ou exerçant encore les fonctions de maire de leurs communes, se sont réunis aujourd'hui pour examiner la proposition de M. Siegfried tendant à améliorer les conditions dans lesquelles les communes font leurs emprunts.

Le système proposé est celui développé il y a quelques jours par M. Camille Pelletan, à propos des emprunts scolaires, dans la discussion du budget. Il s'agirait de constituer à la caisse des dépôts et consignations une caisse de prêts aux communes, qui se

rait alimentée par les fonds des caisses d'épargne. Les auteurs de la proposition croient qu'on pourrait ainsi abaisser de 4 0/0 le taux auquel les communes empruntent soit directement par appel au crédit public, soit par l'intermédiaire des établissements de crédit.

La réunion a approuvé la proposition qui va être déposée sur le bureau de la Chambre.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 19 novembre.

Les discussions passionnées soulevées dans les couloirs par l'élection de M. Lafargue sont singulièrement tombées. On commence à trouver que cela dure trop. On espère que M. Goirand déposera son rapport dès les premiers jours de la semaine prochaine. En traversant les couloirs, M. Goirand déclare que les pièces trouvées au ministère de la justice n'ont aucune importance au point de vue de l'état-civil de M. Lafargue. Les pièces saisies au domicile de M. Lafargue à Bordeaux et à Luchon auraient été pour la plupart rendues à sa famille.

Quant aux rapports des préfets et des commissaires de police, ils ont trait aux actes de M. Lafargue, comme agitateur socialiste, mais ils ne contiennent rien en ce qui concerne sa nationalité.

Bien plus intéressante est l'interpellation de M. Basly sur la question des caisses de secours pour les ouvriers mineurs. A cette occasion, M. Basly doit poser la grave question agitée déjà plus d'une fois devant la Chambre, la mine aux mineurs. Il demanderait la déchéance des compagnies du Pas-de-Calais dont la résistance causerait, dit-il, un véritable danger public et réclamerait la mise en régie des mines au profit des mineurs.

On assure que M. de Mun prendra la parole dans le débat, et que le président du conseil serait appelé à donner son opinion sur la question.

LA SÉANCE

Paris, 19 novembre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet. La Chambre adopte un projet tendant à autoriser le département de la Loire à créer des ressources extraordinaires et un projet autorisant le département de la Savoie à s'imposer extraordinairement pour l'entretien des chemins vicinaux.

LA GRÈVE DES MINEURS

MM. Basly et Haynaud demandent à interpellé le gouvernement sur la grève des ouvriers mineurs dans le Nord et le Pas-de-Calais.

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics dit que le gouvernement est à la disposition de la Chambre pour discuter immédiatement.

La discussion immédiate est ordonnée. M. Basly dit que les mineurs ont vu en quelque sorte une opposition systématique se dresser contre leurs revendications de la part des compagnies ; c'est depuis que le syndicat des ouvriers existe dans la région que le comité des houillères a organisé sa résistance. Les patrons ont tout fait pour pousser à la grève par leur attitude hostile contre les ouvriers qui, eux, faisaient leurs efforts pour l'éviter. (Bruit à droite.)

Les compagnies avaient intérêt à ce que la grève délaît parce qu'il en devait résulter comme toujours, une hausse du charbon au préjudice du consommateur.

Que demandent les mineurs ? Une répartition équitable des salaires. On dit que les salaires des mineurs français sont supérieurs à tous ceux du monde entier. Les mineurs belges sont incontestablement moins payés, mais ils produisent moins et, en raison de la production, il y a encore avantage de 10 0/0 pour la production française ; il peut en être de même pour les ouvriers mi-

neurs allemands ; mais la République a bien, en tout cas, le devoir de se préoccuper de l'amélioration du sort des travailleurs français. (Très bien ! Très bien ! à gauche.) Certains journaux disent que les ouvriers mineurs n'ont pas le droit de faire grève. On peut aisément retourner l'argument contre les métallurgistes eux-mêmes.

Pour la caisse de secours et de retraites, il est aussi question du capital, on l'on retient à l'ouvrier 3 0/0 sur son salaire, ce qui n'empêche pas les compagnies de congédier les ouvriers après vingt ans de services et plus, sans leur donner les retenues opérées. Il a fallu dix ans pour ne pas aboutir à voter au Sénat un projet réclamé par des ouvriers. En faudra-t-il autant pour adopter le projet déposé par le ministre de l'intérieur. Le capital continue à exercer sa pression violente contre les ouvriers, qui sont placés sous l'obligation de s'incliner devant les exigences des compagnies, pour les messes, par exemple, les dépenses de cirques, les frais funéraires, etc.

Il y a là tout une série de dépenses qui ne doivent pas figurer dans les caisses fondées en vue d'un but philanthropique.

Quant on voit, d'autre part, une compagnie englober dans sa faillite la caisse-mère de secours de ses ouvriers, on peut s'expliquer aisément les légitimes colères des mineurs.

A Neux, un ouvrier mineur a été tué par la suffocation, la compagnie a dit qu'il était mort de la rupture d'un anévrysme. Après une enquête médicale, il a été reconnu que la mort était due à l'asphyxie et à la suffocation, et cependant, actuellement, la veuve ne réclame rien. Pourquoi ? Parce que si elle réclame, elle voudrait de voir renvoyer ses enfants qui sont employés dans les mines (Mouvements divers).

Qu'on s'étonne, après cela, du mouvement de grève devant lequel on se trouve aujourd'hui.

Les médecins sont nommés par la compagnie ; s'ils sont payés par la caisse des ouvriers, ils subissent, par la suite, forcément l'influence de la compagnie ; il y a un article de loi qui met à la charge des compagnies les médecins et les médicaments, tels sont les décrets du 3 janvier 1813, faits par le gouvernement impérial.

Cette décision n'est point appliquée par la République ; en s'appuyant sur la loi aussi bien que sur les faits, on doit arriver à cette conclusion, la mise en régie des mines.

Depuis trois jours, aucun ouvrier n'est descendu, la conservation de la mine étant ainsi compromise, le gouvernement a le devoir d'intervenir en vertu des articles 49 et 50 de la loi de 1810.

L'orateur dépose un ordre du jour invitant le gouvernement à appliquer la loi en présence de l'attitude des compagnies minières et à mettre les mines en régie.

DISCOURS DE M. YVES GUYOT

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, dit que l'interpellation vise plus le comité des houillères du Nord que le ministre ; les députés ont été nommés par les ouvriers pour présenter leurs réclamations et justifier les grèves.

La première réclamation a trait à la fixation des salaires, le ministre n'a aucun moyen d'intervenir dans une question de cette nature ; toutefois, il convient de remarquer que la hausse des salaires, en France comme à l'étranger, correspond à la diminution de la production. On peut se demander si parmi les ouvriers mineurs il n'y a pas en ce moment, c'est certain, un malthusianisme de production. (Mouvements divers. — Hilarité prolongée.)

Le second paragraphe des revendications est la réorganisation des caisses de secours et de retraites. La Chambre sait ce qui a été fait, le Gouvernement fera tous ses efforts pour que le projet qu'il a déposé soit voté. La commission du Sénat s'est étonnée s'il n'y avait pas lieu d'englober dans ce projet général les dispositions concernant les mineurs. Le ministre doit être entendu demain par la commission du Sénat, pour arriver à un accord qui puisse répondre à toutes les réclamations.

Les sociétés des houillères ont en le grand tort de vouloir faire trop de philanthropie (Mouvements divers). Elles ont le tort de vouloir trop intervenir pour protéger les caisses de secours et de retraites, qui n'ont pas bien fonctionné, il faut respecter l'indivisibilité de l'ouvrier, au point de vue de ces caisses, de façon à ce qu'il ne perde pas les retenues opérées sur ses salaires, s'il quitte la mine (Très bien ! sur divers bancs).

M. Basly a invoqué l'article 15 et 16 du décret — loi de 1813. Si l'Etat n'y a pas recouru, c'est parce que les compagnies font

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 20 Novembre (6)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

VI

Si, en effet, Dommartin n'était pas rentré après minuit, si son lit intact au moment de son départ était, le matin, défait et comme bouclé, c'est qu'une autre personne avait pénétré dans le bureau, c'est que cette autre personne avait voulu faire croire au retour de Dommartin, c'est qu'elle savait, par conséquent, que Dommartin ne reviendrait pas, c'est qu'elle avait intérêt à ce que les soupçons se portassent sur cet absent...

Alors l'hypothèse devenait celle-ci : Dommartin n'était plus complice, mais victime. On l'avait éloigné par un moyen quelconque ; il était peut-être en ce moment assassiné dans quelque recoin perdu de la ville... Est-ce l'aventure de quelque nouveau cadavre sans tête qui allait recommencer ?... Dans tous les cas, voilà qui compliquait singulièrement l'affaire et qui, assurément, faisait

entrer en scène un autre acteur. Le banquier, pas plus que son caissier, n'étaient vraisemblablement de taille à débiter par un vol compliqué d'un assassinat qui était forcément l'œuvre d'un complice. Car, cet assassinat, ni l'un ni l'autre n'avait pu le commettre lui-même : le banquier avait passé la nuit au milieu de plusieurs centaines d'invités, le caissier n'était revenu que le matin de Saint-Laurent-de-Mure. Il y avait là, maintenant, la trace et comme la marque de fabrication d'un brigand « professionnel », affilié peut-être à une bande. Mais alors comment celui-ci pouvait-il avoir en sa possession la clef et le mot ?

— Voilà, messieurs, fit M. Perraudin, un détail précis qui va sans doute nous empêcher de faire fausse route. Si, comme j'en ai maintenant un pressentiment qui commence à ressembler à de la certitude, François Dommartin ne repart pas, ce n'est qu'en cherchant sa trace que nous trouverons le bout du fil qui peut nous conduire jusqu'au voleur de cette nuit.

Et comme M. Martel-Chauvey faisait un geste de dénégation impatiente.

— Eh ! monsieur, je vous prie de croire que je sais mon métier. Comme vous, tout à l'heure, j'ai cru votre caissier coupable, je ne m'en défends pas et je lui en fais mes excuses. Mais M. Drivon maintenant me paraît aussi étranger à ce vol que vous pouvez l'être vous-même.

Je vais immédiatement mettre mes agents en campagne. C'est Dommartin qu'il faut trouver. J'ai grand peur, si nous réussissons, que nous ne nous heurtions qu'à un cadavre. Mais enfin,

ce cadavre, peut-être parviendrons-nous à le faire parler. Ce qui, maintenant, me préoccupe le plus, c'est la façon dont cette clef — une fausse clef sans doute — a pu tomber entre les mains du voleur. Et ce mot... Voyons, messieurs, au lieu de vous regarder ainsi d'un air menaçant et de vous accuser réciproquement — car vous vous accusez l'un l'autre, je le vois bien — d'une mauvaise action, d'un crime, que si l'un ni l'autre n'avez commis, aidez-moi... rappelez vos souvenirs... Auriez-vous, par hasard, confié à quelqu'un le mot de cette combinaison ?... Mary... pourquoi Mary... Depuis quand est-ce là le mot ?

Cette fois, M. Martel-Chauvey ne tressaillit pas. C'est vrai qu'il avait, par une fantaisie bien naturelle, donné à son caissier ce mot qui était le nom de sa maîtresse, mais il savait bien, il était bien sûr de n'avoir pas parlé de cela, à bas, rue Gasparin. La chère créature ! Elle se souciait bien de la caisse et de sa combinaison ! Mais il n'allait pas livrer à ce policier les secrets de sa vie privée, il n'allait pas surtout éveiller les soupçons de cet homme soupçonneux par profession, il n'allait pas risquer pour Mary Percy les ennuis, les affronts, d'un interrogatoire — peut-être d'une comparaison, comme témoin, devant le juge d'instruction et qui sait ? devant la cour d'assises. Aussi répondit-il de sa voix la plus assurée :

— Mais c'est moi, monsieur, qui ai pris ce mot, au hasard, il y a plus d'un mois ; j'en ai choisi tout simplement parce qu'il a quatre lettres et que son allure exotique le fait mieux retentir. Je ne l'ai d'ailleurs jamais confié à personne...

Voyons, monsieur le commissaire, c'est bien la moindre des choses de ne pas crier sur les toits le mot de sa caisse...

— Je vous en dirai autant, se hâta d'ajouter M. Drivon, je ne suis pas un enfant ; d'ailleurs je vis seul, je ne vois mes amis qu'au café, ce sont tous d'anciens officiers... A qui voulez-vous que j'aie raconté cela ? A qui voulez-vous que je confie, même un seul instant, cette clef qui est à ce trousseau et qui ne sort jamais de ma poche ?

— Et vous, monsieur, votre clef ? demanda M. Perraudin en se tournant du côté du banquier.

— Ma clef ? Je la porte également à mon trousseau ; je l'ai toujours sur moi et quand je me couche j'ai l'habitude de mettre le trousseau, ma montre, mon portefeuille et mon argent de poche dans une coupe, sur une cheminée. C'est une habitude à laquelle je ne manque jamais ; et jamais, entendez-vous, monsieur le commissaire, je n'ai constaté que je l'avais ou oubliée, ou égarée. Tous les soirs, je puis l'affirmer, je l'ai sortie de ce gousset, et tous les matins je l'ai reprise en m'habillant.

— Et cependant, objecta M. Perraudin, il faut bien qu'un jour ou l'autre, l'un de vous, messieurs, ait manqué à ses habitudes... Car enfin une caisse comme celle-là ne s'ouvre pas avec un crochet de serrurier, je suppose.

M. Drivon et M. Martel-Chauvey ne répondirent que par un geste significatif : C'est possible ; mais nous sommes incapables de vous en dire plus long.

— Enfin, conclut M. Perraudin, vous ne savez rien, vous n'avez aucun indice. Raison de plus pour chercher et pour

trouver Dommartin. Vous serez appelés incessamment, messieurs, devant le juge d'instruction. Je vais faire mon rapport, commencer tout de suite mes recherches.

Vous aurez l'obligeance, je vous prie, de me donner le nom exact de tous les employés de la banque, de tous les domestiques de la maison qui peuvent avoir été mêlés à cette affaire. Au fait... donnez-moi plutôt la liste générale de tout votre personnel, soit de bureau, soit particulier. Il ne faut jamais rien négliger et, dans une affaire comme celle-là, le moindre indice peut être précieux.

Les uns après les autres, je les verrai et je les interrogerai moi-même. Pendant ce temps-là, ce que je vous demande instamment, c'est de ne pas me gêner en donnant l'éveil par vos conversations, vos démarches personnelles. Laissez-moi faire tout seul, — vous êtes trop intelligents l'un et l'autre pour ne pas comprendre qu'il est de votre intérêt de ne pas ébruiter cette affaire. Parlez, si vous voulez, d'un détournement de quelques milliers de francs commis par Dommartin... De l'argent, tenez, qu'il aurait pris là, dans ce tiroir. Vous expliquez ainsi ma présence et votre émotion de ce matin. Dès que j'aurai des nouvelles vous serez prévus. Messieurs...

Et M. Perraudin sortit du bureau en saluant cérémonieusement le banquier et son caissier.

Dès qu'il fut loin, M. Martel-Chauvey referma la porte grillée et tendait la main à M. Drivon.

— Pardonnez-moi... Je me suis conduit comme un imbécile... mais enfin je reconnais mes torts et je vous adresse mes plus complètes excuses.

M. Drivon fit un effort sur lui-même ; il haussa légèrement les épaules, et avançant froidement sa main vers celle de M. Martel-Chauvey.

— J'accepte vos excuses, monsieur, je suis seulement blessé, je vous l'avoue franchement, d'avoir assez peu votre estime pour être tout d'abord soupçonné d'une mauvaise action, que toute une vie d'honneur et de probité aurait dû cependant vous faire paraître étonnante et improbable.

— Que voulez-vous que je vous dise... Croyez-vous qu'on recoit une telle tuile sur la tête sans y perdre son sang-froid et son jugement ?

— Enfin, monsieur Martel-Chauvey

beaucoup plus que ce qu'exigent d'elles ces articles, il n'a pas parlé des heures de travail qui font partie de la quatrième réforme...

Actuellement, il reste la question de la reprise des ouvriers congédiés pour faits de grève ou de syndicats. M. Basly n'en a pas parlé davantage; en tout cas, s'il y a des malentendus, il serait facile d'y porter remède et d'arriver, avec la bonne volonté de tous, à la solution pacifique des problèmes du travail.

M. Haynaut dit que la situation est très grave; si dans un quinze de jours tout est à feu et à sang dans le Pas-de-Calais, le gouvernement aura des reproches à se faire.

On dit que les syndicats sont respectés, c'est une erreur; les ouvriers syndiqués sont traités; s'ils sont à la tâche, on les place dans des situations telles, qu'ils ne peuvent gagner qu'un salaire insuffisant.

Si on ne fait rien, dans quinze jours les mineurs, qui ne posséderont plus rien, mettront tout à feu et à sang, car la faim engendre la folie, les dévastations. (Rires à droite.)

Les sociétés houillères exercent une puissance absolue sur leurs ouvriers. Il y a dix ans, les directeurs de mines les conduisaient au scrutin comme des bêtes brutes.

La Chambre n'a qu'une chose à faire, nommer une commission qui ira sur place étudier la situation. (Applaudissements à gauche.)

M. Thellier de Poncheville demande à apporter dans le débat une parole de conciliation. Le législateur n'a pas à examiner en détail les griefs invoqués par les ouvriers mineurs, il doit se cantonner dans son rôle.

Les ouvriers demandent à administrer leurs caisses de secours; ils demandent à avoir un droit individuel dans les caisses de retraites, ces caisses sont légitimes et doivent être sanctionnées par une loi.

M. de Freycinet, président du conseil, approuve en partie les observations de M. Haynaut, mais il déclare ne pouvoir les accepter toutes.

Le gouvernement peut donner un exemple en rétribuant le mieux possible les ouvriers qu'il emploie; c'est ce qu'il fait. Il peut encore exercer une action sur ceux qui sont à la tête des grandes entreprises; ici encore il a fait son devoir.

M. de Freycinet dit qu'il y a, au contraire, des questions au sujet desquelles le gouvernement a des droits. Il peut intervenir pour assurer l'hygiène et la sécurité des travailleurs et pour limiter, dans une certaine mesure, la durée de la journée.

Les ouvriers se préoccupent beaucoup, et avec raison, des chômages et de la retraite. Des sociétés privées peuvent faire face aux chômages accidentels. Le gouvernement peut les y inviter; mais, pour instituer des caisses de retraites solides, le concours du gouvernement est indispensable.

M. de Freycinet dit qu'il y a, au contraire, des questions au sujet desquelles le gouvernement a des droits. Il peut intervenir pour assurer l'hygiène et la sécurité des travailleurs et pour limiter, dans une certaine mesure, la durée de la journée.

Un grand problème se pose, il s'agit de concilier le capital avec le travail. Il n'y a plus aujourd'hui de rapports directs entre le détenteur du capital et l'ouvrier; ce sont deux mondes presque étrangers l'un à l'autre.

En présence, des masses excitées, le gouvernement a le pénible devoir de maintenir l'ordre, de protéger les personnes et les propriétés, et de faire respecter la liberté du travail. Il accomplira ce devoir avec un sang-froid tel que les circonstances le lui imposent. (Applaudissements.)

M. Dumay dit que les compagnies minières ne sont pas des compagnies industrielles privées d'une nature ordinaire.

L'abandon de la mine, après plusieurs jours, peut créer des dangers qui donnent au gouvernement le droit d'intervenir. Au point de vue même de l'hygiène, il y a des précédents, et c'est à tort que le gouvernement estime qu'il ne peut intervenir aujourd'hui.

M. Clémenceau dit qu'on a perdu de vue la question principale en discussion. Il y a une grève dans le Pas-de-Calais, et il faudrait se préoccuper d'y mettre fin.

Le gouvernement a le droit et le devoir de parler ferme aux compagnies, non de les menacer, mais d'obliger les deux parties à comparaître devant leur arbitre.

M. le président du conseil dit qu'il a tenu dans la première partie de son discours le langage que réclame l'arbitrage.

M. Clémenceau se réjouit de cette parole et prie le président du conseil de ne pas hésiter à adresser aux deux parties un appel à l'entente qui peut résoudre la question.

M. le président du conseil rappelle qu'il a manifesté l'intention d'exercer son influence sur les parties en présence, mais il ne saurait accepter le mandat impératif.

M. Basly prend l'engagement, au nom des ouvriers, qu'ils acceptent l'arbitrage.

M. le président du conseil désire que cette assurance soit vérifiée, mais il demande à la Chambre, encore une fois, de s'en rapporter au gouvernement qui a besoin de sa confiance pour mener à bien la tâche qui lui incombe.

M. de Mun regrette que le président du conseil n'ait pas accepté la proposition de M. Clémenceau. Il aurait pu lui donner une forme compatible avec ses attributions.

M. de Mun regrette que le président du conseil n'ait pas accepté la proposition de M. Clémenceau. Il aurait pu lui donner une forme compatible avec ses attributions.

M. Thellier de Poncheville maintient son ordre du jour en prenant acte de la déclaration du gouvernement.

M. le président fait connaître qu'il a reçu un ordre du jour de M. Hainaut demandant la nomination d'une commission de 11 membres, chargée de faire une enquête dans le Pas-de-Calais; un ordre du jour de M. Siegfried, Aynard et Delmas, approuvant les déclarations du gouvernement, et un ordre du jour de M. Clémenceau.

M. Hainaut demande la priorité pour son ordre du jour.

M. Clémenceau dit qu'il serait plus logique que la Chambre prononçât d'abord sur son ordre du jour.

M. Hainaut n'insiste pas pour la priorité.

M. le président consulte la Chambre sur la question de savoir si elle veut donner la priorité à l'ordre du jour Siegfried ou à celui de M. Clémenceau.

Par 333, contre 176, sur 509 votants, la Chambre n'accorde pas la priorité à l'ordre du jour Clémenceau.

La priorité est accordée à l'ordre du jour Siegfried, qui est ainsi conçu: «La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour.»

M. le président dit qu'il a reçu de M. Delahaye un autre ordre du jour ainsi conçu: «La Chambre invitait le gouvernement à provoquer un arbitrage entre les mineurs et les compagnies houillères, et lui laissant le choix des moyens, passe à l'ordre du jour.»

La séance est levée à 5 heures 45.

La majorité de 354 voix contre 107, sur 461 votants, l'ordre du jour Siegfried est adopté.

La séance a eu tout le développement que nous avons fait prévoir. A l'issue, on annonçait que le gouvernement, conformément aux déclarations faites à la tribune par M. de Freycinet, allait s'efforcer d'amener une entente entre les ouvriers mineurs et les compagnies minières du Pas-de-Calais.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

M. Challemeil-Lacour, parlant au nom de la minorité de la commission, se plaint qu'on ait mis un acharnement peu justifié à prendre le contrepied du système en vigueur depuis trente ans et plus, des traités de commerce.

M. Challemeil-Lacour, parlant au nom de la minorité de la commission, se plaint qu'on ait mis un acharnement peu justifié à prendre le contrepied du système en vigueur depuis trente ans et plus, des traités de commerce.

M. Challemeil-Lacour, parlant au nom de la minorité de la commission, se plaint qu'on ait mis un acharnement peu justifié à prendre le contrepied du système en vigueur depuis trente ans et plus, des traités de commerce.

M. Challemeil-Lacour, parlant au nom de la minorité de la commission, se plaint qu'on ait mis un acharnement peu justifié à prendre le contrepied du système en vigueur depuis trente ans et plus, des traités de commerce.

M. Challemeil-Lacour, parlant au nom de la minorité de la commission, se plaint qu'on ait mis un acharnement peu justifié à prendre le contrepied du système en vigueur depuis trente ans et plus, des traités de commerce.

M. Challemeil-Lacour, parlant au nom de la minorité de la commission, se plaint qu'on ait mis un acharnement peu justifié à prendre le contrepied du système en vigueur depuis trente ans et plus, des traités de commerce.

M. Challemeil-Lacour, parlant au nom de la minorité de la commission, se plaint qu'on ait mis un acharnement peu justifié à prendre le contrepied du système en vigueur depuis trente ans et plus, des traités de commerce.

M. Challemeil-Lacour, parlant au nom de la minorité de la commission, se plaint qu'on ait mis un acharnement peu justifié à prendre le contrepied du système en vigueur depuis trente ans et plus, des traités de commerce.

M. Challemeil-Lacour, parlant au nom de la minorité de la commission, se plaint qu'on ait mis un acharnement peu justifié à prendre le contrepied du système en vigueur depuis trente ans et plus, des traités de commerce.

M. Challemeil-Lacour, parlant au nom de la minorité de la commission, se plaint qu'on ait mis un acharnement peu justifié à prendre le contrepied du système en vigueur depuis trente ans et plus, des traités de commerce.

M. Challemeil-Lacour, parlant au nom de la minorité de la commission, se plaint qu'on ait mis un acharnement peu justifié à prendre le contrepied du système en vigueur depuis trente ans et plus, des traités de commerce.

M. Challemeil-Lacour, parlant au nom de la minorité de la commission, se plaint qu'on ait mis un acharnement peu justifié à prendre le contrepied du système en vigueur depuis trente ans et plus, des traités de commerce.

M. Challemeil-Lacour, parlant au nom de la minorité de la commission, se plaint qu'on ait mis un acharnement peu justifié à prendre le contrepied du système en vigueur depuis trente ans et plus, des traités de commerce.

M. Challemeil-Lacour, parlant au nom de la minorité de la commission, se plaint qu'on ait mis un acharnement peu justifié à prendre le contrepied du système en vigueur depuis trente ans et plus, des traités de commerce.

voir sacrifié les intérêts des consommateurs à ceux des producteurs agricoles et industriels.

La commission a fait, suivant lui, une œuvre patriotique, et les droits favorisent aussi bien les petits que les gros.

La séance est levée à 5 heures 45.

La Défense des Intérêts français. Paris, 19 novembre.

Le comité de défense des intérêts français à l'étranger, ému des conclusions de la commission douanière du Sénat, vient de tenir une réunion dans laquelle a été votée la résolution suivante:

«Le comité de défense des intérêts français à l'étranger proteste contre le relèvement des droits votés par la commission des douanes du Sénat et consigné dans le rapport de M. Dauphin. Il se prononce à nouveau énergiquement en faveur de la franchise des matières premières et d'un régime économique n'entravant pas les industries d'exportation. Il a confiance que le Sénat, ne s'étant pas encore prononcé, s'arrêtera devant les graves conséquences qu'entraînerait cette politique néfaste pour la prospérité publique et les intérêts de la France à l'étranger.»

Manceuvres de Bourse. Bordeaux, 19 novembre.

Le procureur général près la cour d'appel de Bordeaux est saisi d'une affaire assez grave. Il s'agit d'une fausse dépêche reçue par un journal de Bordeaux, dépêche qui a produit hier un mouvement de baisse à la Bourse de cette ville.

Cette dépêche venait de Paris et était ainsi conçue: «M. Rouvier, ministre des finances, a la suite d'une discussion avec M. Laurent au sujet de la caisse des dépôts et consignations, a donné sa démission. Elle était signée: «LALOU, directeur de la France.»

Le procureur général de Bordeaux a été saisi du fait et il a signalé aussitôt au directeur général des postes, et télégraphes, à Paris. Une enquête est ouverte. Le télégramme a été saisi, et l'on va procéder à une expertise sur l'écriture et la fausse signature.

D'autre part, une dépêche télégraphique ainsi conçue a été déposée hier dans un bureau télégraphique de Paris, à l'adresse de la Bourse de Bordeaux: «M. Rouvier s'est suicidé ce matin. Une grande panique règne à la Bourse. Effondrement complet des cours. — Signé: «M. A.», rue de Rambuteau.»

Intuitivement, on croit que cette dépêche, qui cachait une criminelle manœuvre de Bourse, a été interceptée et qu'une enquête est ouverte pour en découvrir l'auteur.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. Paris, 19 novembre.

Aujourd'hui a eu lieu la séance publique annuelle de l'Académie Française.

M. Camille Doucet a présenté, avec son talent habituel, un rapport sur les concours littéraires; puis M. François Coppée a lu un fragment de chacune des deux pièces de vers couronnées: «Le Jeuneur», par le vicomte de Borrelli, et «La mort du Viking», par M. Edmond Haraucourt.

Le nombre des ouvriers descendus ce matin est de un tiers de l'effectif habituel, soit environ 400. Dans les bassins d'Aniche et d'Anzin, le travail est complet. On croit que la grève, dans les concessions du département du Nord, ne s'étendra pas davantage.

En Autriche. Vienne, 19 novembre.

Sur la proposition du député viennois (chéco) Marsarix, la Chambre a décidé, hier, de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance une proposition du leader libéral allemand Plener, tendant à dégraver les plus petits contribuables.

C'est par parti pris qu'on ne veut tenir aucun compte des besoins et des progrès de la médecine définitif, et donnant rue de la dans le plan.

Les citations aux intéressés comme il en avait été chargé.

Le ministre publie à conclure de cette lettre que MM. Clément Thomas et de Lamotte n'avaient pu être régulièrement touchés par la citation et que dès lors le tribunal devait rayonner l'affaire du rôle.

Me Félix Decori, avocat de la plaignante, partie civile, qui réclame 50,000 fr. de dommages-intérêts, s'est élevé contre la théorie du ministre public. Il a fait observer que le ministre des colonies n'était pas juge de la légalité de la poursuite.

En fait, le résultat des citations faites par l'huissier, que le ministre avait répondu que la transmission des citations serait faite. Il a ajouté que, depuis le décret de la Défense nationale modifiant l'article de la Constitution de l'an VIII sur ce point, il n'est pas besoin d'autorisation préalable pour poursuivre un fonctionnaire.

Le tribunal, après en avoir délibéré, déclare qu'il résulte des citations faites par le ministre de la marine que les prévenus n'ont pas été touchés par la citation. En conséquence, il dit n'y avoir pas lieu à statuer, et renvoie la partie plaignante à se pourvoir comme lui appartient.

Grève Générale des Mineurs. Lille, 19 novembre.

Tous les négociants en charbon et industriels de la région reçoivent des offres de houillères anglaises qui fournissent des charbons aux mêmes conditions que les houillères de la région.

Dans le nord du département, le prix des charbons anglais, rendus à domicile, est même inférieur à celui des charbons du pays. Les agents des charbonnages anglais et allemands ont traité hier de grosses affaires sur la place de Lille.

Les grévistes se sont portés, au nombre d'environ 300, près des fosses n° 1 et 3. 200 ouvriers ont réussi à descendre dans les mines, mais la lutte a été vive près de la fosse n° 3. Une arrestation a été opérée pour entrave à la liberté du travail. La gendarmerie et le génie monté assurent le service d'ordre.

La situation est stationnaire; il y a actuellement 34,000 grévistes. La nuit dernière, il n'y a pas eu d'incident.

Bois-Oingt. — Conférence agricole. — Dimanche 22 novembre, à deux heures du soir, M. Deville, professeur départemental d'agriculture, fera au Bois-Oingt une conférence agricole.

Bourg. — Œuvre de l'Arbre de Noël. — Dimanche 22 novembre, à 2 heures de l'après-midi, aura lieu au théâtre de Bourg, une grande matinée enfantine au profit de l'œuvre de l'Arbre de Noël.

Un concert vocal et instrumental, des projections à la lumière oxyhydrique (lampe magique), des scènes de la vie arabe, composeront les grandes lignes au programme.

Le comité de l'Arbre de Noël a décidé de remplacer les quêtes à domicile par une importante tombola à laquelle tous les habitants de Bourg seront priés de s'intéresser.

Le soir est venu, devant le tribunal civil, le procès en contrefaçon intenté par la Compagnie française de munitions à la Compagnie belge des cartouches, dont les fabrications se trouvent à Saint-Etienne.

La première compagnie a pour marque une comète; la seconde, une étoile.

La Compagnie française de munitions se plaint que la différence ne soit pas assez sensible.

Me Pelletier, du barreau de Paris, connu par son traité des contrefaçons, pour lequel il a été décoré, plaide pour la première compagnie.

Le jugement de cet important procès sera rendu dans une quinzaine de jours.

La rue Royet. — Si l'est une rue désignée de la nature, c'est bien cette pauvre rue Royet, complètement oubliée par la municipalité, qui avait par deux fois voté des crédits pour la réfection complète de son pavage et qui maintenant abandonne les travaux alors qu'une partie infime seulement est exécutée.

raisons budgétaires, retarder la discussion de cette réforme.

Un vol de 12,000 florins. Prague, 19 novembre.

Des flous, qui paraissent être de nationalité américaine, ont dérobé aujourd'hui, à la Zivnostenska-Bank et à l'Union-Bank, des valeurs évaluées à 12,000 florins. Chacun des deux établissements perd la moitié de cette somme.

Les voleurs, qui avaient réussi à attirer et à enlever les garçons de recette qui portaient de l'argent au consulat américain, ont disparu sans laisser de traces.

La Révolution du Brésil. Rio-Janeiro, 19 novembre.

Les insurgés fortifient la ville de Rio-Grande-Do-Sul. Le gouvernement se prépare à envoyer un détachement à Desterro, province de Santa-Catarina. Les affaires prennent un tournure menaçant dans l'Etat de San-Paulo.

Villefranche. — Voyageurs sans billet. — Trois individus nommés Guibery, âgé de 21 ans; Castel, âgé de 21 ans, et André, âgé de 17 ans, sont partis de Paris sans billet, se rendant à Lyon, en s'introduisant dans le train n° 73 par une gare de marchandises, espérant descendre sans difficulté à Lyon-Vaise.

M. le commissaire de police de Villefranche informé du fait, les a arrêtés à leur passage à Villefranche et les a fait écrouer sous la double inculpation de vagabondage et d'infraction à la police des chemins de fer.

Arrestation. — Dans une patrouille de nuit, les agents de police de Villefranche ont arrêté, à une heure du matin, dans la rue Nationale, deux rôdeurs qui n'ont pu justifier de leur identité; ils ont été, pour ce fait, écroués à la maison d'arrêt.

Sain-Bel. — Tentative de suicide. — Hier, M. Vity, le mari de l'accoucheuse qui doit comparaitre lundi prochain devant la cour d'assises du Rhône, a tenté deux fois de se suicider, la première fois en se jetant dans une serre. Son fils, âgé de 17 ans, a pu le retirer. Puis il est tombé du haut de sa maison, plus ou moins involontairement; il s'est fracturé les deux jambes et s'est fait de graves contusions. Des soins lui ont été prodigués par M. le docteur Favette. Son état est grave.

Bois-Oingt. — Conférence agricole. — Dimanche 22 novembre, à deux heures du soir, M. Deville, professeur départemental d'agriculture, fera au Bois-Oingt une conférence agricole.

Bourg. — Œuvre de l'Arbre de Noël. — Dimanche 22 novembre, à 2 heures de l'après-midi, aura lieu au théâtre de Bourg, une grande matinée enfantine au profit de l'œuvre de l'Arbre de Noël.

Un concert vocal et instrumental, des projections à la lumière oxyhydrique (lampe magique), des scènes de la vie arabe, composeront les grandes lignes au programme.

Le comité de l'Arbre de Noël a décidé de remplacer les quêtes à domicile par une importante tombola à laquelle tous les habitants de Bourg seront priés de s'intéresser.

Le soir est venu, devant le tribunal civil, le procès en contrefaçon intenté par la Compagnie française de munitions à la Compagnie belge des cartouches, dont les fabrications se trouvent à Saint-Etienne.

La première compagnie a pour marque une comète; la seconde, une étoile.

La Compagnie française de munitions se plaint que la différence ne soit pas assez sensible.

Me Pelletier, du barreau de Paris, connu par son traité des contrefaçons, pour lequel il a été décoré, plaide pour la première compagnie.

Le jugement de cet important procès sera rendu dans une quinzaine de jours.

La rue Royet. — Si l'est une rue désignée de la nature, c'est bien cette pauvre rue Royet, complètement oubliée par la municipalité, qui avait par deux fois voté des crédits pour la réfection complète de son pavage et qui maintenant abandonne les travaux alors qu'une partie infime seulement est exécutée.

SUMMAIRE MÉDICAL. L'actualité dominante. — Le campanile de l'Hôtel-Dieu. — La messe obligatoire. — Raison d'être des dômes. — Une cheminée d'aération insuffisante et trop chère. — Les hôpitaux de demain et les réformes nécessaires.

tenue de son œuvre par des raisons d'ordre médical. Le dôme actuel, majestueuse compote où plane le squelette grotesque d'un petit erocollide, qui usurpe au-dessus du maître autel, la place de la colombe symbolique, n'a été, dans la pensée de ses auteurs, qu'une chapelle, rien qu'une chapelle, et jamais une cheminée d'aération.

lument pas sentir dans le plan des travaux d'amélioration de notre antique Hôtel-Dieu. Si, au contraire, ce joli morceau d'architecture n'est qu'une belle cheminée de ventilation destinée à emporter à soixante mètres de hauteur les microbes agglomérés dans un hospice ouvert, par les règlements, à tous les malades de tous les pays, c'est, à la fois, bien coûteux et bien insuffisant.

soient réellement des ailes répondant à leur destination. A l'heure actuelle quelle bonne raison pourrait-on opposer à l'abrogation de l'article du règlement qui oblige le malade indigent à se vêtir d'une livrée à demi-monastique portée par plusieurs générations avant lui?

L'hôpital XXe siècle devrait être, non pas un monument, mais un sanatorium construit économiquement, on serai traités suivant les principes les plus sévères de la médecine, les maladies similaires, afin d'éviter la contagion. On ne verrait plus alors un enfant entrer pour une entorse et mourir de rougeole ou de croup.

Barre, un petit édifice où le public aurait pu voir comment on traitait autrefois, par ordre de l'Eglise, les malades soignés ou soignées sur le balcon de Pourville — avant la substitution de l'iodure de potassium à la flagellation.

Les voleurs. — La femme Faugier, demeurant rue Valbenoite, 151, a été surpris en flagrant délit de vol d'objets mobiliers dans le cimetière de Valbenoite.

Cette femme, qui n'en est pas à son coup d'essai, car de nombreux vols avaient déjà été commis dans ce cimetière, a été mise à la disposition du parquet.

Des malfaiteurs inconnus se sont introduits dans le jardin de M. Simonnet, rue du Soleil, 100, et se sont emparés d'une superbe et d'un lapin de non moins belle venue.

La police procède à une enquête.

Rive-de-Gier. — Société de gymnastique. — La société de gymnastique La Riparienne donnera demain samedi, 21 courant, à 7 heures 1/2 précises du soir, dans son local, une grande réunion extraordinaire.

Tous les sociétaires sont priés d'y assister sous peine d'interdiction.

Société sérénophile. — Dimanche, 22 courant, aura lieu dans la salle des concerts, cour de l'Hôtel-de-Ville, la deuxième concert annuel de sérénades hollandaises, donné par la Société sérénophile de notre ville.

Les sociétés lyonnaises et stéphanoises seront représentées.

Bibliothèque populaire. — Demain samedi, 21 courant, à 7 heures 1/2 du soir, aura lieu, dans la Bibliothèque populaire, cours des Verrières, n° 5, une grande conférence publique et gratuite, accompagnée de projections lumineuses par M. Foulon, de Saint-Chamond.

Sujet de la conférence : les Maures d'Espagne, étude d'art et d'histoire. Les dames seront admises.

Roanne. — Incendie. — Hier matin, à dix heures un quart, un incendie s'est déclaré au faubourg Mulsant, rue Lamure, 2, et à l'angle de la rue Mulsant, dans la maison appartenant à M. Montoriolo et habitée par M. Dubost, menuisier, gendre du propriétaire, qui y avait son atelier ; la veuve Pelosse, M. Faure, Félix, et Massard, cafetier. Le feu a pris, un tas de paille qui se trouvait dans le grenier et appartenant au cafetier Massard.

En un clin d'œil, le feu s'est communiqué à la toiture puis aux appartements de M. Trubost, de la veuve Pelosse et à l'atelier de M. Dubost.

Les locataires Troney et Pelosse n'ont eu que le temps de sortir. Le mobilier de ces deux derniers a été complètement détruit et ils ne sont malheureusement pas assurés.

M. Massard n'a eu que sa paille de brûlée. Quant à M. Dubost, une partie des bois de son atelier, qui se trouvait au rez-de-chaussée, a pu être sauvée.

Toutes les pompes de la ville se trouvaient sur les lieux et grâce à la pompe du faubourg Mulsant, arrivée aussitôt, on a pu éviter de grands désastres.

Les pertes, pour l'immeuble, s'élèvent à environ 15,000 fr. Quant à celles des locataires, elles sont assez considérables.

Tentative de vol. — Dans la nuit d'hier, des malfaiteurs ont escaladé le mur de clôture du clos de M. Gerbay, situé rue Gilbert, ont pénétré dans un appartement où ils ont fracturé plusieurs tiroirs de divers meubles, mais n'ont rien trouvé. Ils ont, en outre, essayé de forcer la porte de la cave, mais sans résultat.

Vol audacieux. — On nous apprend que des voleurs ont pénétré dans la gendarmerie de Perreux et y ont pris des lapins. Ils ont eu soin, avant de se retirer, de laisser un écriteau avec l'inscription suivante : « Vous viendrez les chercher lorsqu'ils seront gras. »

Chazelles-sur-Lyon. — Adjudication de l'écrou. — Dimanche 22 novembre, à 9 heures du matin, il sera procédé à l'adjudication des droits de l'écrou municipal, pour trois années consécutives, qui commenceront le 1er janvier 1922.

Les droits sont établis sur les boissons et sur les comestibles. La première mise à prix est fixée à 48,000 fr.

Droits de place. — Le même jour, il sera procédé à l'adjudication, pour la même durée que celle indiquée ci-dessus, du droit à percevoir sur les places publiques, sur la mise à prix de 4,000 fr.

Remboursement de titres par anticipation. — Un remboursement par anticipation des titres de l'emprunt contracté pour la construction d'une distribution d'eau, aura lieu le 1er janvier prochain.

Il comprendra 23 numéros.

UN DRAME DE LA RAGE

Valence, 19 novembre. Il y a deux mois, M. Praly, âgé de 38 ans, habitant Saint-Péray et qui a de nombreuses relations à Valence était mordu par un chien.

L'animal fut reconnu malade, mais M. Praly se refusa à subir aucun traitement disant qu'il n'avait rien à redouter.

Cette insouciance devait lui être fatale. Hier M. Praly fut pris soudain d'un accès de folie furieuse ; l'écume à la bouche, les yeux hagards, il se précipitait sur quiconque essayait de l'approcher en poussant des cris terribles.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps nuageux, assez doux, vent des régions Sud.

Au Palais : Hier, devant la première chambre de la Cour d'appel, ont été présentés comme avocats stagiaires inscrits au barreau de Lyon : MM. Alday (Auguste-Ferdinand-Charles) ; Bizot (Henri-Jules-Edouard) ; Moinet (Lauré-François).

Le Dictionnaire des Concours de Lyon : MM. Harent, Monod et le commandant Roman, qui furent les organisateurs du Concours de Tir à Lyon, viennent d'être nommés chevaliers de la Couronne d'Italie.

Un procès de théâtre à l'horizon : Les artistes de drame qui avaient été engagés par la direction du Grand-Théâtre pour jouer au Théâtre-Bellecour — tant on était sûr de gagner le procès Verdellel — intentent une action au directeur du Grand-Théâtre, lui réclamant le paiement de six mois, alors que celui-ci ne veut payer qu'un mois, sous prétexte que la troupe en question n'a pas joué.

Les engagements de ces artistes étant signés par le directeur de notre première scène, c'est à lui que les comédiens s'en prennent, et non au directeur nommé, M. Couzan, qu'ils n'ont jamais vu.

Morale : Il ne faut pas vendre la peau de l'ours....

La commission des Beaux-Arts du conseil municipal s'est réunie hier dans l'atelier des statuaires, pour examiner le buste de Perrache, ce lyonnais à qui nous devons la presqu'île qui porte son nom. Cette œuvre qui doit être placée à la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement, a valu à son auteur les félicitations de la commission.

L'artiste a représenté Perrache en costume Louis XV, tenant d'une main le compas de l'ingénieur et de l'autre les plans dressés par lui. Le buste est superbe d'allures et fait honneur à M. Devaux.

Les examens d'admission à l'école d'officiers de Saint-Maixent passent leurs examens écrits devant une commission présidée par un colonel.

Cette année, il y aura un plus grand nombre d'admissions par suite de la formation de quatre-vingt bataillons des régiments régionaux. Par contre, il n'y a jamais eu autant de candidats : « Beaucoup d'appelés et peu d'élus. »

Les examens oraux, pour l'admissibilité définitive à l'école, auront lieu courant mars.

Le Rhône a sensiblement augmenté dans la journée d'hier. Cependant, tout fait présager que cette crue sera de courte durée. Le service de navigation n'a pas été averti et le drapeau ne flotte pas sur la pile centrale du pont Lafayette.

On annonce l'installation prochaine à Lyon, du panorama « Le Siège de Paris » qui, pendant vingt ans, attirait la foule aux Champs-Élysées, à Paris.

Nul doute qu'il n'obtienne ici un succès égal à celui qu'il a eu à Paris.

L'hôpital René Sabran : L'hôpital maritime qui vient d'être créé à Giens (Var) sous le nom de « Hôpital René Sabran » par les hospices civils de Lyon, est complètement aménagé.

Dorénavant, lorsqu'un enfant malade traité soit à l'hospice de l'Antiquaille, soit à l'hospice de la Charité aura été désigné pour suivre un traitement marin, il sera envoyé aux frais de la ville à l'hôpital de Giens.

Hier soir à trois heures ont eu lieu les funérailles du docteur Couturier, médecin de l'hôpital de St-Etienne, mort tragiquement, avant-hier dans les circonstances que nous avons relatées.

Dans le nombreux cortège, nous avons remarqué, outre les sommités médicales de Lyon, d'anciens compagnons d'études et presque tous les confrères et amis que le docteur Couturier comptait à St-Etienne.

Nos quai : Le service de la voirie met la dernière main au travail de réfection du bas-port du pont Lafayette. Des fosses ont été également creusées pour recevoir les platanes que la construction de la passerelle provisoire avait dû faire abattre.

Puisque nous parlons du pont Lafayette, signalons à la voirie, un baraquement situé quai de la Guillotière et qui servait jadis à remiser les outils des ouvriers.

Actuellement, il ne sert à rien, ou du moins, il abrite les gens que le manque de vespasienne en cet endroit oblige à pénétrer n'importe où.

FUNÉRAILLES D'UN LÉGIONNAIRE

Hier ont eu lieu les funérailles de M. John-Marc-Pierre Large, porte-drapeau de la Société des Engagés volontaires de 1870. Un nombre considérable de parents et d'amis, ainsi que la Société des Engagés volontaires, au grand complet, avec drapeau et clairons, avaient tenu à rendre un éclatant hommage au défunt.

Le docteur Chambard-Hénon, président de la Société, a prononcé le discours suivant :

Discours de M. Chambard-Hénon : Chers camarades, La mort vient encore de frapper dans nos rangs ; elle a frappé sur l'avant-garde, sur un de nos plus jeunes sociétaires. En 1870, Large avait à peine 17 ans ; né à Genève d'un père Français, vivant à Genève, aucune loi ne l'obligeait. Mais, quand en octobre 1870, après la trahison de Bazaine et la reddition de Metz, la France paraissait sur un monde entier comme vaincue, Large, tout petit jeune homme, vint à Lyon et s'engagea dans le bataillon des chasseurs volontaires du Rhône.

Mes chers camarades, quel exemple et quel enseignement dans cette conduite, si simple en apparence, si modeste et cependant inspirée par l'esprit du plus pur patriotisme, de ce patriotisme qui se lrouve et se cultive dans le sein des familles, sur la terre étrangère.

Un tel engagement volontaire devait être un beau soldat, un héros, un héros de son temps, une belle et patriotique conduite au combat de Châteaufort ou si l'on préfère, à Châteaufort, à Châteaufort, à Nuits, à Châteaufort.

Dijon. Après la paix, il retourna à Genève et se remit au travail.

En 1870, nous le voyons rentrer en France pour satisfaire à la loi sur le recrutement. Son livret militaire est comme un certificat de volontaire, coté d'ivoire.

Aussi Large était aimé et estimé de ses camarades de la portée. Honoré de leurs suffrages, il a été nommé porte-drapeau. Si les volontaires aiment confier leur drapeau à des mains vaillantes, jamais ils n'ont mieux réussi.

Je vous ai montré le soldat, le volontaire, le soldat, en un mot comme nous le connaissons tous, mais le côté public de la vie de ce brave n'est pas sans intérêt. Dans sa vie privée, dans son intérieur, Large fut un bon époux, un père tendre, un travailleur infatigable.

Quelques jours avant le dévouement fatal, je le rencontrai allant à son travail, il pouvait à peine soutenir ses pas chancelants.

Je m'arrêtai pour ne pas soulever trop d'émotion pour ses proches qui nous écoutent en pleurant.

Adieu Large, tu laisses parmi nous, tu laisses à nos enfants, l'exemple de la vie d'un patriote, tu revivras dans nos cœurs où se conserve le souvenir de ceux qui ne sont plus.

Avant de nous séparer, saluons la Patrie et répétons avec moi : Vive la France !

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi, 20 novembre, 328<sup>e</sup> jour de l'année. Pleine lune le 16 novembre ; dernier quartier le 23. Soleil : lever, 7 h. 18 ; coucher, 4 h. 13.

Nos députés. — Dans le scrutin sur la priorité pour l'ordre du jour présenté par M. Clémenceau, les votes des députés de la région se sont ainsi répartis :

Rhône. — MM. Couturier, Lachize, Langrand ont voté pour ; MM. Aynard, Guichard, Prenat, Thévenet, ont voté contre ; MM. Bénard, Guillaumont, Million, se sont abstenus ; M. Durieux a été retenu à la commission du budget.

Ain. — Tous ont voté pour, à l'exception de M. Germain, qui a voté contre. Côte-d'Or. — Tous contre, à l'exception de MM. Bargy et Bizouard-Bert.

Drôme. — Tous contre, à l'exception de M. Faure, pour, et de M. Chevaudier, absent. Isère. — Tous contre, à l'exception de M. Jouffray, pour, Bovier-Lapierre, et Rivet, abstenus.

Loire. — Tous contre, à l'exception de MM. Girodet et Souhet pour. Saône-et-Loire. — Tous pour, à l'exception de M. Schneider, absent. Savoie. — Tous contre.

Passage de Zéphirs. — Un train spécial transportant un premier convoi de quatre cents jeunes soldats de la classe de 1890, qui, ayant des antécédents judiciaires, sont versés dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, arrivera à Perrache le 21 novembre, à 1 heure 10 du matin, venant de Paris, et en repartira à 1 heure 45.

Des mesures d'ordre sévères seront prises afin d'éviter le retour des actes de violence commis il y a quelques années, où, l'on s'en souvient, plusieurs buffets et deux défilants de la place Carnot ont été pillés par ces jeunes chenapans.

A cet effet, une compagnie d'infanterie occupera la gare et gardera les portes des buffets ainsi que les sorties pendant le stationnement du train.

Un deuxième convoi, comprenant cent cinquante jeunes soldats de la même catégorie traversera la gare de Perrache le 23, à 3 heures 50 du matin et donnera lieu aux mêmes mesures d'ordre.

Ainsi se terminera l'appel de la classe de 1891.

Téléphones. — L'administration centrale vient de décider qu'à partir du 20 courant, le système qui consiste à attribuer une demi-heure à chacune des villes de Lyon et Marseille pour ses correspondances avec Paris est supprimé.

A partir de cette date, Lyon jouera le rôle de bureau central vis-à-vis de Paris, Marseille, Saint-Etienne et Vienne, et donnera les communications suivant l'ordre des demandes.

Accident. — Un domestique de M. Verrier, cultivateur à Genas, conduisait à Lyon une voiture de foin.

Il avait eu l'imprudence de s'asseoir sur le bancard de la voiture.

Routé de Genas, en face du café le « Petit Casse », un fort cahot lui fit perdre l'équilibre et le malheureux tomba sous les roues de la voiture qui lui passèrent sur les jambes.

Relevé les deux cuisses broyées, le voiturier reçut les premiers soins au café voisin et fut ensuite emporté chez lui, où un médecin vint le panser.

Rixe. — La nuit dernière, à minuit, M. Condemiral, voiturier, s'est rendu au poste de la place du Pont, et s'est plaint aux agents que le propriétaire d'un café voisin, M. Raynaud, l'avait housillé, frappé, et finalement jeté à la porte.

Les agents se sont rendus au café Raynaud, mais l'établissement étant fermé, ils n'ont pu interroger le patron, et ont invité le plaignant à déposer le lendemain une plainte au commissariat de police du quartier.

Singulier suicide. — Un vieillard de 70 ans, M. Antoine Cellier, habitant cours Eugénie, 28, à Villeurbanne, a été trouvé mort dans une vieille écurie abandonnée, située au fond d'un jardin.

Cellier avait, au moyen de planches et de chiffons, bouché hermétiquement l'entrée du réduit. Il avait ensuite allumé un réchaud rempli de charbon de bois, et s'était couché attendant la mort.

M. Biot, commissaire de police, a procédé aux constatations légales et fait emporter le corps du défunt chez lui.

On ignore les motifs de ce suicide.

Accident. — Un vieillard de soixante-cinq ans, M. Brouillet, demeurant rue des Trois-Pierres, 33, s'est très fortement blessé aux reins en tombant, hier matin, dans les escaliers de la maison qu'il habite.

Il a reçu des soins sur place et a été ensuite conduit à l'Hôtel-Dieu.

A la drève. — Hier à midi, les passants qui traversaient le pont Lafayette étaient fort intrigués à la vue du passage d'une barque neuve, bouchée, et d'un fût de vin que roulait le fleuve très gros en ce moment. On parlait déjà d'un sinistre ayant fait plusieurs victimes.

Les sieurs Guérin père et fils, Fabre, maîtres de plattes, sautèrent dans une barque de la compagnie des Sauveteurs et purent rejoindre les épaves qui furent déposées sur la rive.

On a su, dans la soirée, que cette barque mal amarrée vers le pont Saint-Clair, avait été emportée par le courant. Les dégâts consistent en cinq pièces de vin et des provisions de ménage dont se composait le chargement.

Arrestations. — Les agents de M. Pohn, commissaire de police du quartier de la Bourse, ont arrêté, hier matin, une jeune fille, Philomène Burdin, domestique, inculpée de vol au préjudice de son patron, M. M..., demeurant rue Paradis.

Une seconde domestique, Louise Papillon, demeurant rue Port-du-Temple, a été également arrêtée pour avoir trop fortement fait danser l'air du panier.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui vendredi, 20 novembre, représentation de l'Abbe Constantin, 4 actes, de MM. H. Crémieux et P. Decourcelle, le spectacle commencera par Des exploits d'un Réserveur, vaudeville en 1 acte.

Demain samedi, 1<sup>re</sup> représentation de Fualdes, drame historique en 5 actes et 8 tableaux, par MM. Dupuy et Grandjean.

Après-demain dimanche, deux représentations. Matinée à 1 h. 1/2 de l'après-midi, à la demande générale : Le Médecin des Folies, grand drame nouveau. Le soir à 8 heures, Fualdes.

Théâtre-Bellecour. — Le succès de la représentation populaire de la Fille de Madame Angot a dépassé toutes les prévisions, aussi la direction a-t-elle décidé de donner encore deux soirées dans les mêmes conditions.

Le prix des places pour ces représentations exceptionnelles est donc fixé comme suit : l'au-teuil, 2 fr. 50 et non deux francs comme nous l'avions écrit hier par erreur ; premières, 1 fr. 50 ; secondes, 75 centimes, et troisièmes, 50 centimes.

Dimanche, 22 novembre, matinée aux prix ordinaires sans préjudice de la représentation du soir : la Fille de Madame Angot, aux deux soirées.

Dorénavant les bureaux ouvriront à 7 h. 3/4 et le lever du rideau pour la pièce aura lieu à 8 h. précises.

Bureau de location ouvert de 10 heures à 7 heures sous le vestibule du théâtre.

Cours de législation commerciale et industrielle. — Ce soir, à 8 h. 1/2, reprise du cours au siège de la chambre des comptables, 40, rue de la République.

M. Cogordan, chimiste, 1, cours Gambetta, n'a rien de commun ni comme parent, ni comme ami avec son homonyme arrêté pour vol.

L'été de la Saint-Martin. — La Saint-Martin paraît faire des siennes cette année. La température chaude et humide de ces derniers jours succédant aux premiers froids, a impressionné beaucoup de poitrines délicates et le sirop Vial de Vaise se vend abondamment dans toutes les pharmacies.

Par malheur, beaucoup de personnes négligent trop ces premières irritations de la poitrine, qui commencent souvent par un rhume de cerveau ; on dit : « Ce ne sera rien. » Grave erreur, ce sont ces premiers rhumes qui sont les plus dangereux.

Le remède est pourtant bien simple ! Un peu de sirop Vial de Vaise dans une tasse d'eau bien chaude et le lendemain on est guéri. Demandez à ceux qui en ont usé.

LES MÉDICAMENTS frais, bons et pas chers se trouvent toujours à la Grande Pharmacie du Serpent, Lyon, 32, rue Lanterne.

NOS THÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE. — « Rigoletto. » Il est certain que le chef-d'œuvre de Verdi a besoin, pour retrouver un regain de jeunesse, d'interprètes s'élevant au-dessus de la moyenne et d'un ensemble qui puisse défrayer toute critique ; sans cela toutes les rides apparaissent, tous les défauts se montrent à nu.

Hier soir, au Grand-Théâtre, on pouvait se rendre compte de la vérité de ce que je viens d'avancer, car les seuls actes où Rigoletto a vraiment eu du succès, c'étaient ceux où M<sup>lle</sup> Escalati et M. Noté étaient en scène. M<sup>lle</sup> Escalati chante Gilda, je ne dirai pas avec virtuosité, — car sa voix est un peu lourde, — mais avec autorité ; la méthode de chant est merveilleuse, la diction est irréprochable ; mais l'organe n'a plus la fraîcheur d'antan, et on le sent dans les notes aiguës ; l'artiste, un peu plantureuse, ne réalise pas précisément l'idéal que nous nous faisons de Gilda. Gilda n'est pas une maman, c'est une vierge candide et innocente. Ceci, du reste, ne m'empêche pas de constater l'ovation que le public a faite à M<sup>lle</sup> Escalati après le duo du troisième acte, où elle s'est donnée sans compter.

titions et d'ensemble, des chœurs déficients, sont venus ternir l'éclat de cette représentation, qui eût pu être excellente. — L. T.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

COUR D'ASSISES DU RHONE. La quatrième session des assises du Rhône s'ouvrira au Palais-de-Justice, lundi 23 novembre, à 9 heures du matin, sous la présidence de M. Jacomet, conseiller à la cour, assisté de MM. les conseillers Moitessier et Breuilleac. Ministère public : M<sup>s</sup> Thévard, avocat général, et Vialla, substitut du procureur général.

Voici le rôle des assises pour cette session : Lundi 23 novembre. — Chevalier, Pauty, Briffard et Lacour, vols qualifiés et recel ; défenseurs : M<sup>s</sup> Larrivé, Marietton, Poncet et Arcis.

Mardi 24, matin. — Bourlet, attentat à la pudeur ; défenseur : M<sup>e</sup> Gayet. — Soir, Ramiand, vols qualifiés ; défenseur : M<sup>e</sup> de Richebourg.

Mercredi, 25 matin. — Baizet, attentat à la pudeur ; défenseur : M<sup>e</sup> de Maubuge. — Soir, Ré et Fahy, femme Arnaut, vol qualifié et recel ; défenseurs : M<sup>s</sup> Ribet et de Richebourg.

Jeudi 26, matin. — Jonglard, faux ; défenseur : M<sup>e</sup> Rouche. — Soir, fille Gerlon et femme Vitte, avortement ; défenseurs : M<sup>s</sup> de Maubuge et Robin.

Vendredi 27. — Verdellel, assassinat ; défenseur, M<sup>e</sup> Rouche. Samedi 28, matin. — Faure, provocation au meurtre, exécution à la guerre civile. — Soir, Bécoud, banqueroute frauduleuse ; défenseur, M<sup>e</sup> Jacquier.

L'affaire Zucchi, dit marquis d'Alba, et Seneca était fixée au lundi 30 novembre, mais les accusés s'étant pourvus contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation, l'affaire est renvoyée à la prochaine session.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON

Vins de lie. Les vins seront-ils longtemps encore l'objet de manipulations plus ou moins fantaisistes ? Il s'agissait, cette fois, d'un nouveau délit qui, pour la première fois, était soumis au tribunal.

Le sieur Chatelet était prévenu d'avoir livré, au détail, du vin de lie, sous le nom de vin rouge, sans qu'aucune dénomination spéciale vint indiquer la véritable nature de ce produit. L'analyse a établi que ce vin de lie contenait 25/0 d'eau.

Pour sa défense, le prévenu a prétendu que cette eau n'avait pas été ajoutée par lui, mais provenait du pressurage de la lie de vin mélangée aux matières albumineuses additionnées d'eau dont on se sert pour le collage.

Cette assertion est discutée par le ministère public. La question délicate qui se pose est celle de savoir si le vin de lie est véritablement du vin, ou au contraire un liquide étranger que le législateur interdit de vendre sous le nom de vin (loi de juillet 1891), et celle de savoir, en second lieu, si la quantité de 25/0 d'eau peut venir du collage du vin, ou si au contraire elle a été ajoutée au vin.

Le tribunal a renvoyé son jugement à quinzaine.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL. LA MORT DE TONY LOUP. — Paris, 19 novembre. La « Paix », parlant de la mort du journaliste Tony Loup, trouvé broyé dans le tunnel du Mont-Genis, croit savoir que le journaliste a été assassiné par un voyageur qui se trouvait dans son compartiment, et demande que des recherches soient faites pour le retrouver.

UN GENDARME ASSASSIN. — Nîmes, 19 novembre. M. de Giers, ministre des affaires étrangères de Russie, a fait hier une visite au roi et à la reine. Il a pris le thé à la légation de Russie et est parti ce matin pour Paris par l'Express-Orient.

Dépêches Téléphoniques. — Paris, 20 novembre, 2 h. matin. M. de Giers, ministre des affaires étrangères de Russie, est arrivé ce soir, à Paris à cinq heures quarante. Il a été reçu à la gare par M. de Morenheim et M. d'Ormesson.

Les curieux ont salué respectueusement. Aucun cri, aucun incident.

L'ARBITRAGE DES MINEURS. — A la suite de la déclaration faite dans la séance de la Chambre d'aujourd'hui par M. Basly, qui se faisait fort de faire accepter par les ouvriers mineurs du Pas-de-Calais la décision des arbitres désignés par le gouvernement pour régler leur différend avec les exploitants, le gouvernement a constitué une commission arbitrale de cinq membres, qui est prête à se rendre à Arras, si les ouvriers confirment l'engagement ainsi pris en leur nom, et, de leur côté, les exploitants acceptent de se soumettre à la décision des arbitres.

Le gouvernement a désigné pour arbitres M. Picard, président de section au conseil d'Etat ; Chabrol et Otellet, conseillers d'Etat ; Delalande et Castellnan, ingénieurs en chef des mines.

PETITE BOURSE DU SOIR. — Paris, 19 Novembre 1891

Table with 2 columns: Stock names and prices. Includes De Beers, Douanes, Talca, Phénix, Russ 1880, Russ consol, Russ nouv, Rio-Tinto, Egypte, Tharsis, etc.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité de concentration républicaine du deuxième arrondissement. — Tous les adhérents sont convoqués, en réunion plénière, samedi 21 courant, à huit heures et demie du soir, salle Fritz Hoffer, 84, rue de la Charité. Ordre du jour très important. Présence obligatoire.

COMMUNICATIONS DIVERSES. Société Philharmonique du VI<sup>e</sup> arrondissement. — Les membres exécutants sont priés d'être exacts à la répétition de ce soir, 20 courant, à 8 heures 1/2 précises. — Urgent.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Société coopérative de la boulangerie ménagère de Vaise. — Le conseil d'administration de la boulangerie ménagère a décidé que pour permettre à tous les habitants de Vaise de profiter des bienfaits de la coopération, le périmètre serait fixé et étendu ainsi qu'il suit : Pont-d'Écully, maison Ollagnon, ligne du chemin de fer de Monbrison, gare de Gorge-de-Scize, montée de l'Observance, 5, quai Pierre-Scize, 60, quai Saint-Vincent, place de la Butte, 3, quai de Serin, usine de Montessuy, lycée de Saint-Lambert, Rochebaron, montée de Balmont, chemin des Controbandiers.

Le prix du pain blanc est de 40 centimes le kilo ; du pain de ménage de 35 centimes. Le capital social de la société est de 37,000 fr., son fonds de prévoyance est de 24,500 fr. 65, et son fonds de réserve de 3,617 fr. 65.

Le nombre des sociétaires est de 740. Pendant le mois d'octobre la fabrication totale a été de 34,300 kilogrammes de pain, et le bénéfice net de 730 fr. 65. Maison Varichon, cour faire partie de la Société s'adresser au siège social, 46, rue de Bourgogne.

Syndicat des ouvriers et ouvrières du tissage mécanique. — Grève de l'usine Michel. (Souscriptions reçues jusqu'au 15 courant). — Report des souscriptions déjà inscrites 421 fr. 30. Quêtes chez les commerçants, liste 66, 9 francs. Liste 26, 5 fr. 20. Liste 1, 2 fr. 30. Liste 108, 5 fr. 70. Liste 165, 17 fr. Quêtes aux ateliers Compt, teinture, 6 fr. 90. Rue Sébastopol, teinture, 5 fr. Maison de confection Bernard Lévy, 1 fr. 05. Atelier Buffault, constructeur mécanicien, 3 fr. 40. Maras, teinture, 13 fr. 50. Liste 82, 5 fr. 20. Maison Martel, 1 fr. Maison Gonthard à Monplaisir, 1 fr. 35. Atelier Estival, chausserie, 5 fr. Mathieu, guimpier, 3 fr. 45. Pitot, passem., 12 fr. 35. Maison Lauplat, 2 fr. 50. Imprimerie, place Moncey, 6 fr. 40. Atelier Renard, teinture, 6 fr. 80. Maison Varichon, confection, 3 fr. 90. Tissage mécanique velours, versé par le syndicat, 10 fr. 80. Usines Terras, 8 fr. 75. Chavent, 31 fr. 50. Charbin, 33 fr. 55. Tissage mécanique façonné et uni, usine Desvigne, 9 fr. 30. Vieilleville, rue Barreau, 3 fr. 50. Bonville,

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 20 Novembre (75)

ABANDONNÉE!

PAR Charles MÉROUVEL

SEULE!

D'abord, il avait fouillé les environs de Cherbourg. De Coutances à Caen, il n'avait pas laissé un château sans l'explorer.

Ensuite il s'était rabattu sur la Bretagne. Le Maine et l'Anjou n'avaient rien donné.

Alors Paris, Londres, Bruxelles avaient été sondés, autant qu'on peut sonder ces abîmes grouillants de créatures humaines.

Inutiles efforts! Il était pourtant facile, en apparence, de découvrir une femme riche, âgée, qui s'était chargée de deux filles d'adoption et ne devait avoir aucun intérêt à dissimuler cet acte généreux.

Mais la chasse a de ces fatalités. On foule parfois pied à pied le bois et la plaine après un lièvre introuvable, et l'animal est tapi paisiblement sous un chou du jardin.

A bout de patience, d'expédients, désespérant d'arriver par lui-même à un résultat, le baron s'était adressé, six

mois plus tôt, à une agence célèbre, la maison Blount, Robineau et Cie.

L'agence exigea six mille francs pour ses premiers frais.

C'est toujours par là que ces maisons commencent.

Dieu vous garde de ces Tricoche et Cacolet du renseignement.

Jacques de Brandes n'était ni prodigue, ni simple, ni crédule.

Mais il était découragé; il essayait de tout; il se passionnait dans cette lutte contre l'inconnu et ne voulait avoir rien à se reprocher.

Il versa les six mille francs.

Le compte Béchard s'allongea d'autant. Il est inutile d'expliquer que le baron ne devait jamais les revoir.

Le matin même, par un mot bref, l'agence venait de l'informer du résultat de ses diligences fausses ou vraies: Néant!

Personne n'avait connaissance d'un millionnaire ayant adopté, élevé, ni même patronné deux enfants recueillis par elle pendant la guerre.

C'était à désespérer de tout.

Jacques de Brandes laissa tomber ses bras robustes le long de son torse de lutteur, dans l'attitude de l'écoeurement.

Le père criminel était frappé au même endroit que la mère innocente.

Mademoiselle pleurait sa fille et l'eût payée de sa fortune.

Jacques de Brandes avait, pour la retrouver, compromis la sienne, cette aisance rurale qui lui permettait de végéter librement dans sa mesure, et il ne pouvait même pas vendre à l'héritière des millions de Roye, à la mère violente, le

droit d'embrasser l'enfant qu'il lui avait volé pour la dompter et la soumettre à ses volontés.

Les yeux vagues, errant dans l'espace, il se rongait les poings de dépit, de colère contre lui-même, éaragé de son impuissance, quand il se pencha brusquement sur le vide.

A la porte de la loge du concierge, sous la voûte d'entrée, il venait d'entendre une voix de femme, nette, claire, qui demandait:

— Monsieur de Brandes, s'il vous plaît!

Il demeura d'abord stupéfait, ne pouvant se fier à ses oreilles.

Il se crut le jouet d'une illusion.

Cette voix, il ne l'avait pas entendue depuis des années, et il la reconnaissait.

Mademoiselle de Roye, sa victime, venait à lui.

— Etait-ce possible!

Elle était donc à Paris? Depuis la veille alors, car par la marquise de Bresse, la belle Laurence, il se tenait au courant de ce qui se passait à l'hôtel de la rue de Grenelle et savait qu'il était sans maîtres.

Et pourtant c'était elle?

Germaine était de retour, et sa première visite était pour lui!

Dans quel but? Il n'hésita pas à le comprendre. Elle ne pouvait que venir lui réclamer sa fille. Comme il avait bien compté sur ce cœur qui la lui ramenait, sur cette passion qui s'éveille tôt ou tard dans l'âme des mères! A quelles conditions n'aurait-il pas su la réduire? Elle était à sa merci, et l'arme qu'il s'é-

tail ménagée lui manquait au moment de s'en servir.

Que lui dire? Que lui répondre?

Toutes ces questions se pressaient dans sa tête en désordre pendant le court espace de temps nécessaire à Germaine pour franchir la cour et l'escalier du modeste logement où elle osait venir.

Bientôt il entendit un pas léger, incertain, qui s'approchait, accompagné d'un froissement d'étoffes contre les murs de l'étroit couloir.

Mademoiselle de Roye, habitée aux vastes hôtels, aux luxueuses demeures, se trouvait dépaycée dans ce pavillon où, après avoir quitté l'escalier assez large, en pierres blanches, aux marches creuses, qui conduit au troisième étage, il fallait s'engager dans un long corridor pour gagner enfin la chambre de l'étudiant.

Le concierge, occupé à rapiécer des chaussures, avait répondu sans lever les yeux:

— Au bout de la cour, l'escalier à gauche, tout en haut, la porte au fond.

Germaine la cherchait, hésitant dans l'ombre de ce couloir badigeonné à la chaux, mal éclairé par un jour de souffrance, ayant peine à se reconnaître.

Enfin elle se décida et frappa doucement à une porte sur laquelle une carte était piquée.

Cette porte s'ouvrit aussitôt.

Il ne s'échangea point de paroles.

Le baron se rangea pour laisser passer mademoiselle de Roye et lui offrit en silence une chaise.

Cette nudité des murailles, le peu d'espace, l'absence de meubles, ce papier banal à douze sous qu'on rencontre dans

les galetas de bonnes, lui causaient une impression de froid.

— C'est le palais de mon neveu, le baron André de Fresnaye, qui étudie la médecine pour vivre, dit ironiquement Jacques.

Il semblait de son côté, frappé d'un étonnement plus profond encore.

Il s'attendait à voir une femme vieillie, aux traits fatigués sur lesquels les souffrances de l'âme auraient imprimé leurs stigmates, et il était en face d'une Germaine superbe, dans toute la splendeur d'une beauté accomplie, saisissante, plus charmante que celle qui lui avait fait perdre la raison au point de lui inspirer le crime lâche et déshonorant qu'il avait commis pour la posséder.

Il y eut un silence entre eux, mais pareil à cette seconde pendant laquelle les duellistes s'observent en cherchant l'endroit où ils vont se frapper.

Ce fut mademoiselle de Roye qui le rompit.

— Vous comprenez pourquoi je viens, dit-elle d'une voix étouffée, où l'on sentait l'émotion dont elle était agitée en présence de cette femme qui lui rappelait tant de hontes et de chagrins endurés.

Il s'inclina et ne répondit pas.

Il avait reculé jusqu'à la muraille devant laquelle il se tenait debout.

De là il dévorait des yeux cette chair pâle, mate, qui lui donnait des palpitations de lion en face d'une proie sanglante, ces cheveux bruns encadrant l'ivoire du front sans rides, sous lequel les yeux d'un bleu de saphir s'ouvraient tout grands pour le regarder bien en face.

— Je suis sûre même, ajouta Germaine, que vous m'attendiez.

— Depuis longtemps.

— Il y a bien des années, reprit-elle, j'ai mis au monde, à Jersey, une fille que j'aurais dû hair à cause de son père. Cette fille m'a été volée. Vous connaissez l'auteur de cet acte odieux?

— Je le connais.

— Cet homme avait des intentions. Ce ne fut pas par amour pour cette enfant qu'il l'enleva.

— Peut-être.

— Non. Il fondait sur ce crime un espoir de fortune. D'abord, j'ai supporté cet enlèvement avec un certain courage. En ce temps-là, la haine que je portais au père balança l'amour que je pouvais avoir pour l'enfant. Et puis, s'il faut tout vous avouer, l'espoir d'un mariage qui flattait mes goûts et semblait m'assurer un avenir à l'abri des revers était une compensation aux chagrins que j'endurais d'un autre côté. Grâce à vous, j'ai tout perdu. Ce mariage, au lieu des félicités attendues, ne fut pour moi que la cause d'un nouveau désespoir. J'ai accepté ma destinée. Je me suis résignée, le temps et l'éloignement ont cicatrisé mes blessures; mais par un étrange phénomène, à mesure que les autres amours s'effaçaient de mon âme et presque de mon souvenir, celui de l'enfant perdue prenait leur place et grandissait chaque jour. Aujourd'hui, lui seul me reste. Vous voyez que je suis sincère et vous fais la part belle. L'homme qui a pris ma fille l'a prise pour me la vendre. Cet homme, c'est vous, Jacques. Nous pouvons nous entendre. Combien?

(A suivre.)

Etude de M<sup>e</sup> NICOLIER, avoué à Lyon, rue de la Barre, 10

VENTE PAR LICITATION

EN DEUX LOTS Avec enchère générale

En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon, au Palais de Justice,

Le Samedi 12 décembre 1891, à midi

DE DEUX BELLES

PROPRIÉTÉS

Sises à Lyon

Montée de Choulans, nos 60, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78 et 80

COMPRENANT

Maisons d'habitation, jardins, terrasses, salles d'ombrage, vastes caves, d'une superficie de 7,886 mètres carrés, vue splendide; le tout compris entre la montée de Choulans et la montée des Génovéfains.

MISES A PRIX

Premier lot ..... 60.000 f. Revenu brut approximatif ..... 7.812

Deuxième lot ..... 30.000 f. Revenu brut approximatif ..... 4.782 f.

S'adresser pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Micolier, avoué poursuivant;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Dalin, avoué collicitant, 1, rue Gentil;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Durand, avoué, rue Mercière, 41;

4<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Fellot, notaire, quai de Bondy, 17.

Et, pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

A VENDRE

jeune alezane, demi-sang, âgée de 8 ans, tr. b. montée et attel. seule et à deux, taille 1m57. S'ad. à Cl. Latour, cocher, 29, rue Palais-Grillet.

SALSEPAREILLE QUET

SOUS FORME D'UN SIROP agréable

Le Meilleur Dépuratif du Sang et des Humeurs

S'emploie en toute saison et surtout à l'automne

S'adresser Pharmacie Quet, 5, r. de la Préfecture, Lyon.

On fait des envois

DEMANDE DE CAPITAUX

Situation intéressante est offerte dans exploitation industrielle, concernant journalisme, à personne pouvant disposer d'une somme de vingt mille francs garantis. Intérêt 5 0/0. S'adresser à l'Agence V. Fournier, sous le n° 6338. Convient à jeune homme désirant carrière brillante et facile.

A LOUER DE SUITE

Appartement de quatre Pièces au 1<sup>er</sup> étage, avec balcon. S'adresser au concierge, rue des Remparts-d'Ainay, 21, et à MM. Baudet et C<sup>ie</sup>, régisseurs, rue de la République, 87, à Lyon.

MIGRAINES

GUÉRISON SURE & RADICALE PAR LES

Dragées de RR.PP. Promotées à base de Valériane et de Zinc et des principes actifs du Quinquina

des MIGRAINES, NÉURALGIES

BOISSIER & FOURNIER, Droguistes 6, Rue de la Poulaille, 6

Envoi 1<sup>er</sup> contre 3 fr. en timbres ou mandat

DANS TOUTES LES PHARMACIES.

DEMANDEZ

dans les Kiosques

PASSE-TEMPS

JOURNAL LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Seul vendu dans les Théâtres

AVEC

SON SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ GRATUIT

PRIX : 15 CENTIMES

Piège, Mises d'adresses et Mises sous Bandes

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition

A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

EN PRÉPARATION

ANNUAIRE GÉNÉRAL

DU COMMERCE DE LYON

et du Département du Rhône

(INDICATEUR FOURNIER)

Fondé en 1869

POUR L'ANNÉE 1892

Publié sous la direction de Léon FOURNIER, avocat

L'Annuaire Général du Commerce de Lyon (Indicateur Fournier), le plus important des Annaires de province (plus de 2,500 pages),

COMPREND :

1<sup>o</sup> La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros de maisons;

2<sup>o</sup> La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique;

3<sup>o</sup> La liste par profession et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue;

4<sup>o</sup> La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux;

5<sup>o</sup> La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants et habitants;

6<sup>o</sup> La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenans et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent;

7<sup>o</sup> Le plan général de la ville de Lyon, grande carte en couleurs, plié dans une poche pratique à l'intérieur de la couverture. (Propriété de l'agence.)

8<sup>o</sup> Une carte du département du Rhône;

9<sup>o</sup> Une revue commerciale, marques de fabrique, hôtels recommandés.

Chaque année, en Juin, paraît un Supplément distribué gratuitement à nos souscripteurs et contenant tous les changements survenus dans le commerce lyonnais.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du département du Rhône

(ANNÉE 1892)

Je soussigné, déclare souscrire à un exemplaire de l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) au prix de DIX francs, que je m'engage à payer à la livraison de l'ouvrage.

le 1891. Signature :

Adresse lisible :

Pré de renvoyer ce bulletin de souscription, préalablement signé, Fournier, 14, rue Confort, Lyon.

ACCOUCHEUSE

M<sup>me</sup> Vouve YVERNAT

Rue du Vieil-Remorsé 3 angle de la rue du Doyné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges)

LYON

Chambres indépendantes. — Discretion assurée. — Consultations, renseignements par correspondance et Maison de campagne à proximité. — Séjour agréable pour les pensionnaires.

PRIX MODÉRÉS

CHABLY

Suprême APÉRITIF

Se vend PARTOUT. Le dépositaire, est l'adoption

Toute gr. C. BEAUCOURT, - LYON

JULES BONNARIC

DENTISTE

Rue Centrale, à Lyon

BRIDES

EAU purgative

essentiellement RECONSTITUANTE (PURGATION LENTE)

Dyspepsie, Gastralgie, Maladies du foie et des reins.

Obésité, Constipation, Circulation du sang, Diabète.

Cette Eau est très diurétique

En vente chez tous les Pharmaciens & Marchands d'Eaux minérales

Expédiée au Direct. de l'Établissement à Brides

Saison du 15 Mai au 1<sup>er</sup> Octobre

CARTES DE VISITE

A LA MINUTE

Livrées en boîte à franc

Le cent, 1 ligne ..... 4.50

» 2 ..... 1.75

» 3 ..... 2.25

» 4 ..... 2.50

» 5 ..... 2.50

Par la poste : 30 cent. en sus

Cartes de Visite GRAVÉES

après 3 fr. le cent

Av. Important. — Il ne sera pas tenu suite aux commandes non accompagnées de leur montant.

DIX-SEPTIÈME ANNÉE D'EXISTENCE

GRAINS FARINES

GRAINETIERS-MEUNIERS-BOULANGERS

Il est de votre intérêt

d'être toujours au courant de toutes les fluctuations qui se produisent sur les grands marchés réguliers de France et de l'Étranger sur les Grains et Farines.

Pour cela vous devez être abonnés au COURRIER DU COMMERCE qui paraît à Lyon, deux fois par semaine, le Dimanche et le Jeudi; c'est le journal spécial au Commerce des Grains, à la Meunerie et à la Boulangerie, le mieux informé et le moins cher des journaux commerciaux.

Le COURRIER DU COMMERCE a été choisi par la Délégation du Congrès comme organe officiel de la Boulangerie Française; il est également l'organe des Chambres syndicales de la Boulangerie de Lyon, ainsi que de toutes celles de la région; à ce titre publie les comptes-rendus de leurs séances, ainsi que de nombreux articles pour la défense et la revendication des droits de la Boulangerie Française.

A. GODARD, Administrateur-Gérant

ABONNEMENT 15 fr. par an

LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES SONT RÉGUS

A L'AGENCE V. FOURNIER

14, rue Confort, LYON

Nouvel Avertisseur à Ressort

& A DÉTONATIONS

CONTRE LES EFFRACTIONS

SE PLACE FACILEMENT SOI-MÊME ET PARTOUT

Système Français breveté s. g. d. g.

On charge cet avertisseur par la partie supérieure du tube laquelle se dévisse; on peut charger la cartouche de manière à en faire une arme défensive si l'on veut. La cartouche employée pour le chargement se trouve couramment dans le commerce, n° 28 Gevelot.

Prix de l'Avertisseur nickelé, muni de 6 cartouches : 7 fr. 50 franco poste

PETITS DOCKS DU COMMERCE

LYON — 12, rue Confort — LYON

ÉTAT-CIVIL DE LYON

INUMERATIONS

Premier arrondissement. — Pierre Peizot-Rouet, médecin, 51 ans, montée Saint-Sébastien, 14, f. 3 h.

Deuxième arrondissement. — Marie Bogowolski, 4 ans, Charité, f. 10 h. — Léon Lédion, 3 ans, Charité, f. midi. — Veuve Menu, née Guillot, revendeuse, 73 ans, cours Charlemaigne, 2, f. 3 h.

Troisième arrondissement. — Veuve Lancelot, née Rossignol, rentière, 41 ans, route de Vienne, 123, f. 8 h. — Jacques Bertrand, sans profession, 76 ans, rue de la Madeleine, 3, f. 9 h. — Laurent Zuzo, employé, 30 ans, place de l'Abondance, 8, f. 1 h. — Bénédicte Dotton, 14 ans, rue Chaponnay, 49, f. 3 h. — Gergette Ducours, 6 ans 1/2, place de l'Abondance, 8, f. 11 h.

Quatrième arrondissement. — Juillard, Eugénie, sans profession, 27 ans, boulevard de la Croix-Roussé, f. 7 h. — Bouvard, Louis, charcutier, 27 ans, hôpital, f. 1 h. — Brun, Pierre, compositeur, 20 ans, hôpital, f. 3 h.

Cinquième arrondissement. — Richo, François, rentier, 84 ans, montée du Gourguillon, 15, f. 9 h. — Veuve Marie, lingère, 37 ans, rue de la Quarantaine, 48, f. 11 h.

Sixième arrondissement. — Epouse Chaffard-Luçon, née Fargette, ménagère, 60 ans, rue Moiré, 18, f. 9 h. — Jandot, Jean, 5 mois, rue Montbernard, 29, f. 11 h.

Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastique, natation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'Écho de Lyon insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents.

BOURSE DE LYON

Du 19 Novembre 1891

FONDS D'ÉTAT

3 1/2 Français... 94 20

Au porteur... 94 20

Amortissable... 94 20

4 1/2 1883... 100 00

Italie 5 0/0... 515 00